

Gilles Dostaler et Diane Éthier (directeurs), *Friedrich Hayek. Philosophie, économie et politique*, Paris, Économica, 1988, 268 p.

Philippe Nemo, *La société de droit selon F.A. Hayek*, Paris, PUF, 1988, 436 p.

France Giroux

Number 16, Fall 1989

Les États-Unis

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/040640ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/040640ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

0711-608X (print)

1918-6584 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Giroux, F. (1989). Review of [Gilles Dostaler et Diane Éthier (directeurs), *Friedrich Hayek. Philosophie, économie et politique*, Paris, Économica, 1988, 268 p. / Philippe Nemo, *La société de droit selon F.A. Hayek*, Paris, PUF, 1988, 436 p.] *Politique*, (16), 134–140. <https://doi.org/10.7202/040640ar>

Tous droits réservés © Société québécoise de science politique, 1989

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Gilles Dostaler et Diane Éthier (directeurs), *Friedrich Hayek. Philosophie, économie et politique*, Paris, Économica, 1988, 268 p.

Philippe Nemo, *La société de droit selon F.A. Hayek*, Paris, PUF, 1988, 436 p.

L'ouvrage collectif dirigé par Dostaler et Éthier rassemble les textes des communications présentées dans le cadre du colloque «Friedrich Hayek: l'individu et la totalité» dont l'organisation était sous la responsabilité de l'Association d'économie politique et le Groupe de recherche et d'étude sur les transformations sociales et économiques (GRÉTSE).

Comme le souligne Diane Éthier dans sa présentation, plusieurs raisons justifiaient la publication de cet ouvrage. Il semblait intéressant d'approfondir les arguments du plus célèbre adversaire de la théorie keynésienne car après quarante années de «keynésianisme dominant», les thèses de Hayek et du courant néolibéral dont elles sont l'une des assises intellectuelles de premier ordre «sont devenues la source de référence essentielle des administrations gouvernementales dans les États à économie de marché (p. 9).

De plus — et c'est sans doute un des mérites de cet ouvrage — les contributions qui y sont rassemblées abordent l'oeuvre de Hayek dans sa totalité, analysant dans l'ordre ses dimensions épistémologiques, économiques, juridiques et politiques. Certains auteurs comparent la théorie de Hayek à celles d'auteurs ou d'écoles influents de la science économique moderne: John Maynard Keynes (G. Dostaler et A. Parguez), les courants néo-classique et rationaliste constructiviste (R. Nadeau et J. Fisette), Karl Popper (B. Caldwell), Gunnar Myrdal (J. Peltier).

Dans un premier texte, Gilles Dostaler situe l'évolution intellectuelle de Hayek dans son contexte biographique. Ainsi c'est sous l'influence de Ludwig von Mises, à Vienne, que Hayek réprouva ses sympathies socialistes et fabriennes. La controverse entre Hayek et Keynes s'est amorcée en 1931 alors que Hayek était

professeur au London School of Economics et que Keynes et ses disciples avaient leurs quartiers généraux à Cambridge.

En philosophie, Hayek s'oppose au rationalisme constructiviste selon lequel la civilisation est le produit de la raison. Selon ce courant d'idées, on peut consciemment «diriger» la société, la reconstruire rationnellement. Le socialisme, qui repose sur cette doctrine, est le fruit, à l'instar de la Révolution française, d'une erreur intellectuelle (p. 31, p. 42). Contre la constructiviste, Hayek revendique le respect de l'ordre spontané dont la société, à la différence de l'État, est un exemple.

En économie, Hayek se distingue des économistes libéraux en ceci: il présente «le marché comme une institution, un processus... de découverte et non un modèle abstrait comme chez Walras, Arrow ou Debreu» (p. 33). Hayek nomme l'ordre du marché «catallaxie». Ce néologisme, forgé par Hayek, désigne «l'ordre engendré par l'ajustement mutuel des nombreuses économies individuelles sur un marché» (Hayek, *Droit, législation et liberté* II, PUF, 1981, p. 131). Non seulement la catallaxie a une fonction d'échange des biens et des services, mais elle constitue l'ordre social. C'est à travers une diffusion codée de l'information, fournie par les prix et les profits, que fonctionne le marché, donc sans l'intermédiaire d'une raison planificatrice qui le mettrait en forme de l'extérieur, (la somme des connaissances d'une telle raison étant toujours insuffisante pour y parvenir). En conséquence, Hayek condamne toute intervention étatique dans l'ordre du marché, donc toute économie mixte. Le débat entre Keynes et Hayek est éclairant de ce point de vue. Ainsi en ce qui concerne les crises économiques, la théorie hayékienne du «surinvestissement» est diamétralement opposée à celle de Keynes car, selon Keynes, non seulement l'investissement n'est pas limité par l'épargne, «mais un excès d'épargne entraîne une baisse de la demande effective qui déprime à son tour la production, l'emploi et les revenus, et donc finalement l'épargne ex-post. Vertu privée, l'épargne est un vice public. Il faut donc, par tous les moyens, stimuler l'investissement pour combattre le chômage» (p. 37). De là la nécessité de l'intervention étatique dans certains secteurs de

l'économie. La clarté de l'exposé de Dostaler est remarquable pour les initiés et les autres.

Pour sa part, Maurice Lagueux, qui compare les positions philosophiques de Hayek et de Marx, soutient qu'en dépit de leur antinomie irréductible, ces deux théories ont dénoncé les constructions rationnelles spéculatives conduisant à l'édification d'un modèle de société a priori, celles du «socialisme utopique» (pour Marx), celles du «rationalisme constructiviste» (pour Hayek). De fait, ces deux théories préconisent une conception évolutionniste de l'histoire inspirée de la biologie darwinienne. Marx et Hayek, qui semblent ici être des frères ennemis, montrent que la meilleure société — socialiste ou libérale — résulte d'un processus spontané immanent à l'histoire et réfutent ainsi toute conception constructiviste ou volontariste de l'organisation. Dans l'oeuvre de Hayek toutefois, la distinction cruciale que Hayek propose entre l'ordre spontané et une organisation délibérément organisée est susceptible d'être mise en cause. Car le marché n'est-il pas, en réalité, le résultat d'un développement objectif lié à l'ensemble des groupes de volontés humaines?

Dans une étude bien documentée, Deblock et Gislain établissent des points de comparaison entre Hayek et Joseph Schumpeter dont la pensée est complètement différente de celle de l'école autrichienne. On apprend ainsi ce qui distingue Schumpeter de Hayek sur la question de la croissance économique, celle du rôle de l'entrepreneur et de l'innovation et celle de la monnaie et du crédit. L'intérêt que portent Deblock et Gislain aux théories des crises économiques les a conduits, par ailleurs, à analyser de manière critique la théorie des cycles économiques. Les auteurs examinent les sources de la théorie hayékienne: Spiethoff, Wicksell, Böhm-Bawerk. La crise a son origine chez Hayek comme chez Spiethoff dans le surinvestissement et dans l'insuffisance de l'épargne qui en découle. «Toutefois, il convient de se rappeler pour éviter toute confusion que contrairement à Hayek dont les prétentions sont de trouver, de manière déductive, une explication causale du cycle en prenant appui sur la théorie pure, Spiethoff s'inscrit dans la tradition de l'école historique allemande et même dans la tradition de l'école marxiste si l'on en juge d'après les

filiations qui existent entre sa théorie et celle de Tougan-Baranowsky» (p. 125).

L'influence exercée par Böhm-Bawerk se réfère aux débats entre les marxistes et l'école autrichienne. Les auteurs soulignent que Hayek retient certains éléments de la théorie des détours de production développée par Böhm-Bawerk, ce qui est explicite lorsque Hayek conçoit les choses de la manière qui suit: «Plus le «triangle» des valeurs qui sert à représenter le détour de production est allongé, c'est-à-dire plus la période de production est longue ou ce qui revient au même plus est grand le nombre de stades successifs de production, plus la structure de production va être capitalistique et permettre de produire une plus grande masse de biens de consommation» (p. 127).

La théorie monétaire de surinvestissement, qui explique l'origine des crises, est peu convaincante car elle privilégie la méthodologie déductive et vise à demeurer abstraite (p. 121, p. 134). Comme le laissent entendre Levitt et Mendell, cette théorie abstraite et déductive conduit à des conclusions tout à fait à l'opposé de celles de Keynes: «Joan Robinson a donné une description pittoresque de la visite que fit Hayek à Cambridge, en 1931, où il couvrit le tableau noir de ses fameux triangles. Il défendit la thèse selon laquelle les récessions sont causées par une consommation excessive qui réduit le stock de biens de production. Ce qui paraît être un surplus de capital et une demande insuffisante pour les biens de consommation est en réalité une demande excessive pour les biens de consommation et une offre insuffisante de capital. R.F. Kahn, qui tentait à cette époque d'expliquer comment le multiplicateur équilibre l'épargne et l'investissement, posa à Hayek la question suivante: «Croyez-vous que si j'achète un nouveau pardessus demain je contribuerai à accroître le chômage?» «Oui» répondit Hayek «mais», ajouta-t-il en montrant ses triangles sur le tableau «il faudrait un long raisonnement mathématique pour le démontrer»» (p. 180-181).

L'article de François Houle porte sur la dimension éthique de l'oeuvre hayékienne. On le sait, pour Hayek, la revendication de la justice sociale est dépourvue de sens, car le marché est éthiquement neutre. En regard de la question de l'autoritarisme, François

Houle met en évidence une des lacunes de la théorie politique hayékienne: «Hayek ne peut dégager de la théorie démocratique une conception du pouvoir fondamentalement différente de celle d'un système autoritaire car ceci impliquerait que les droits liés à la citoyenneté peuvent faire contrepoids au sacro-saint droit de propriété» (p. 219).

Selon Dorval Brunelle, ce souci s'inscrit dans le sillon du courant néo-libéral conservateur américain — en particulier du mouvement des droits de propriété — depuis les années cinquante. Brunelle montre la fragilité de l'argumentation de Hayek en faveur de l'anti-interventionnisme et des lois générales et formelles qui se révèlent être celles qui donnent le plus de vigueur au marché (p. 228, p. 235). Au Canada, incidemment, «le débat sur la propriété privée et la critique de l'étatisme interviennent dans une conjoncture politique et économique caractérisée par une extension sans précédent de l'influence américaine... ils sont contemporains de la négociation d'un accord de libre-échange et ... ils découlent en quelque sorte de la phase actuelle de la continentalisation» (p. 237).

La vivacité du mouvement néo-libéral peut laisser chacun d'autant plus perplexe que les adeptes de la tendance hyper-libérale savent comment faire accepter par les gouvernements occidentaux «des thèses naguère considérées comme excessives, dangereuses et punitives» (p. 238). Les nouvelles conceptions normatives sont liées à des théories sociales comme celle de Hayek. En ce sens, il est utile de lire une synthèse des dimensions essentielles de l'oeuvre scientifique de Hayek dont on a déjà perçu l'ampleur des effets idéologiques.

Dans son volume, Philippe Nemo expose de manière exhaustive la philosophie de Hayek. La société de droit selon F.A. Hayek se réfère au concept de l'État de droit, «à la fois *démocratique* (c'est-à-dire tel que les dirigeants y soient nommés selon des procédures pluralistes) et *libéral* (c'est-à-dire que le pouvoir politique, qui que ce soit qui le détienne, soit limité)» (p. 9). Incidemment la démocratie et le libéralisme, qui se sont croisés

dans l'histoire, constituent deux notions bien différentes, car leurs opposés sont distincts. L'opposé de la démocratie est le gouvernement autoritaire tandis que l'opposé du libéralisme est le totalitarisme. Toutefois, l'autoritarisme et le totalitarisme s'appellent l'un l'autre à moyen terme (p. 120).

Au plan économique, la société autoritairement organisée est limitée dans sa complexité par les limites mêmes de l'esprit qui organise; elle ne peut devenir une société développée (p. 4). Les sociétés socialistes comportent la menace totalitaire, car dans ces cas le *cosmos* du marché est remplacé par une organisation délibérément organisée que Hayek appelle *taxis* et dont les membres ont à faire ce qu'on leur dit de faire. Hayek condamne aussi l'intervention de l'État-providence dans la société du marché, car cette immixtion est perçue alors comme une limitation autoritaire de l'initiative privée, voire une dissolution des libertés publiques (Hayek, *Droit, législation et liberté* II, p. 124). La théorie de F.A. Hayek est un «conservatisme dynamique», car elle s'oppose aux aspirations des socialistes et constructivistes « de bâtir les règles de la vie sociale sur une table rase en faisant fi des traditions » (p. 9). Je pourrais dire aussi que Hayek est un conservateur, car il met en cause de manière explicite certaines conceptions sociales acquises. Ainsi il est favorable à la dissolution des syndicats qu'il considère comme un «paragouvernement des intérêts organisés» (Hayek, *Droit, législation et liberté* III, 1985, p. 191). Hayek lui-même refuse de se définir comme un conservateur, il se considère plutôt comme un adepte du vieux-whiggisme, cette doctrine anglaise du XVIII^e siècle dont les premiers colons américains ont été les héritiers.

Au plan politique, Hayek suggère l'instauration de *l'ordre politique d'un peuple libre* qu'il nomme *démarchie* (un concept nouveau de démocratie modifiée). En *démarchie*, la loi serait confiée à une chambre de «sages» élus en dehors des partis pour un mandat d'une durée prolongée. Ce gouvernement serait contrôlé par une autre chambre semblable aux Parlements des démocraties que nous connaissons (c'est-à-dire où la majorité possède le pouvoir absolu) mais dont le pouvoir serait désormais limité par la loi.

Son domaine de décision serait réduit aux fonctions conjoncturelles.

Dans l'ensemble, l'ouvrage atteint l'objectif visé, à savoir celui de rendre compte de manière simple et linéaire de la théorie sociale et juridique de Hayek. Il comporte toutefois l'envers de ses qualités; il est exempt de toute critique pertinente à propos du bien ou du mal-fondé des thèses de Hayek.

France Giroux
Université de Montréal